



Commune mixte 2852 Courtételle (Jura)

Rue E. Sanglard 5 - Tél. 032 424 43 43 - Fax 032 424 43 44 - www.courtetelle.ch



Information à la population

BUREAU COMMUNAL

Durant les vacances d'été, l'administration sera fermée :
du lundi 27 juillet au vendredi 31 juillet 2026 inclus

Uniquement **en cas d'urgence** durant cette période, vous pourrez contacter les numéros suivants :



Administration	032 424 43 44
Voirie	032 424 43 41

NUISANCES SONORES

Entretien des alentours

Il est défendu d'utiliser des tondeuses à gazon, des motoculteurs, des tronçonneuses et tout autre appareil bruyant :

**les dimanches et jours fériés
ainsi que tous les jours ouvrables :
entre 12h et 13h et de 20h à 8h
le samedi dès 17h**



TAILLE D'ARBRES ET DE HAIES EN BORDURE DE VOIE PUBLIQUE

Nous rappelons aux propriétaires que les plantations en bordure de la voie publique doivent être taillées de façon à ne pas gêner la circulation ni limiter la visibilité.

Si des arbres, arbustes ou haies dépassent la limite cadastrale de votre propriété, nous vous prions de les tailler et de répéter l'opération autant que nécessaire tout au long de l'année de manière à laisser un espace libre de 2.5 m au-dessus d'un trottoir et de 4.5 m au-dessus d'une chaussée.

Nous remercions la population pour sa bonne collaboration tout au long de l'année.

Bel été et très bonnes vacances !



Le Conseil communal

Courtételle, le 30 juin 2026

VOIR AUTRES COMMUNICATIONS AU VERSO

ALLOCATIONS SCOLAIRES

Mise à jour des allocations scolaires

Dès cette année, les allocations scolaires seront modifiées. Dorénavant, en plus des allocations aux élèves entrant à l'école primaire et à ceux entrant au collège, les sortants d'école seront également concernés par ces allocations.

Cette mise à jour est effective avec un principal avantage : celui du soutien ciblé aux familles.

En effet, cette aide sera versée à un moment clé, lorsque les dépenses liées à l'orientation post-obligatoire (apprentissage, formation, matériel, transport, etc.) sont particulièrement importantes. Cette aide permettra de diminuer les dépenses des parents dans cette période.

Nouveaux montants

De ce fait, les montants seront modifiés comme suit :

Période	Ancien montant	Nouveau montant
Entrée à l'école primaire	CHF 200.-	CHF 100.-
Entrée à l'école secondaire	CHF 300.-	CHF 200.-
Sortie d'école obligatoire	-	CHF 300.-

Information à communiquer

Pour bénéficier de cette allocation, les parents sont invités à communiquer par mail à l'adresse finances@courtetelle.ch les éléments suivants :

- Coordonnées complètes de l'enfant (nom, prénom, date de naissance, n° de téléphone et adresse e-mail)
- Leur n° IBAN
- Une copie du bulletin de 11^e année (uniquement pour les sortants d'école)

Le délai de dépôt des demandes est fixé au 30 septembre 2026.

DEMANDE D'ATTESTATIONS EN LIGNE

Un service au plus proche des citoyens

Les communes jurassiennes rejoignent le Guichet virtuel cantonal sécurisé afin de vous permettre d'effectuer vos démarches où que vous soyez, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Dès maintenant, en quelques clics, vous pouvez commander :

- Attestation de domicile
- Attestation d'établissement
- Attestation de séjour



Les demandes sont traitées par la Commune et les documents sont transmis électroniquement (pdf) dans votre espace personnel avec une certification numérique.

Une offre qui s'élargit

La plateforme rassemble progressivement de nombreuses prestations : état civil, population, mobilité, impôts, formation, santé/social, culture et sport. De nouvelles démarches communales sont déjà en préparation.

Accédez au service : www.jura.ch/guichet